

Entrevue avec Constant Awashish, Grand Chef du Conseil de la Nation atikamekw

Pierre Trudel

Les Atikamekw Nehirowisiwok : territorialités et savoirs

Volume 44, numéro 1, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027887ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027887ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Trudel, P. (2014). Entrevue avec Constant Awashish, Grand Chef du Conseil de la Nation atikamekw. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 119–121. <https://doi.org/10.7202/1027887ar>



Entrevue avec Constant Awashish, Grand Chef du Conseil de la Nation atikamekw

Réalisée par
Pierre Trudel

J'AI RENCONTRÉ le nouveau chef du Conseil de la Nation atikamekw, Constant Awashish, le 23 octobre 2014, à Montréal, où il s'était rendu pour participer à une assemblée générale de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le but de l'entrevue, qui a duré trente minutes, était de discuter du dossier relatif à la revendication globale dans lequel est engagée la Nation atikamekw depuis maintenant plus de trente ans. Ce type de revendication, instauré dans les années 1970 par le gouvernement fédéral, vise à tenir compte d'un jugement de la Cour suprême de 1973 (arrêt *Calder*) qui établit que le Canada a toujours l'obligation de signer des traités dans certaines régions du pays, plus particulièrement en Colombie-Britannique, au Québec et dans les Maritimes. Le 26 juin 2014, pour la première fois depuis l'instauration du processus de revendication globale, la Cour suprême a reconnu formellement l'existence du « titre ancestral » de la Nation tsilhqot'in dans une région du centre de la Colombie-Britannique. Depuis ce jugement, l'obligation de consultation et d'accommodement pourrait bien être plus exigeante puisqu'il y est plus clairement question d'obtenir le « consentement » des peuples autochtones lors de développement des ressources des territoires sur lesquels la Cour a reconnu un « titre ancestral » (voir le commentaire de Martin Papillon à ce sujet : <http://induecourse.ca/un-nouveau-paradigme-pour-le-droit-autochtone>).

PIERRE TRUDEL — Selon la terminologie du gouvernement fédéral, la Nation atikamekw est-elle présentement engagée dans un processus de « négociation » globale ?

CONSTANT AWASHISH — Oui, nous négocions présentement. Ce terme renvoie à des questions juridiques qui suscitent certains débats. Mais moi, je pense que nous sommes bien engagés dans ce processus de revendication globale.

Nous négocions depuis longtemps, depuis plus de trente ans. Le gouvernement fédéral a fait des représentations afin que les négociations se poursuivent. Il s'agit d'un processus à trois, compte tenu du fait que la constitution canadienne attribue aux provinces la compétence sur les ressources et attribue au fédéral la compétence sur les autochtones.

Nous sommes passablement avancés dans ces négociations et nous avons un modèle d'entente qui nous est propre malgré le fait que, d'un océan à l'autre, celles-ci se ressemblent. Nous avons plusieurs chapitres de négociés mais nous bloquons présentement sur des points de détail de certains des chapitres. Il y a aussi l'importante question relative à l'extinction de nos droits. Nous n'arrivons pas encore à trouver une formule juridique commune. Je ne veux pas entrer ici dans le détail car nous sommes présentement à discuter de ces questions. De nos jours, ces traités sont beaucoup plus précis et élaborés que les traités

numérotés du XIX^e siècle, voire que de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. Comme on sait, plusieurs chapitres complémentaires ont été ajoutés à la Convention de 1975. De nos jours, ces négociations dites globales sont donc devenues fort complexes.

Je dois garder une certaine confidentialité pour le moment car nous sommes en négociation. Je ne peux pas répondre quant à savoir si nous avons le même régime territorial que les Cris, avec leurs terres de catégorie 1, 2 et 3, ou encore celui qui est relatif au projet d'entente avec certaines communautés innues. Je peux cependant affirmer que toutes les ententes se ressemblent.

Voilà quelques années le gouvernement fédéral a développé une nouvelle approche dans le cadre des revendications globales, ce qui n'a pas favorisé l'avancement des négociations. Il faut dire que nous ne partageons pas avec le gouvernement la même vision d'ensemble de ce type d'entente. Récemment, le gouvernement a changé d'approche. Il nous demande de lui faire des recommandations afin de faciliter les négociations, tout en continuant à travailler avec nous à propos de détails techniques sur lesquels il y a une impasse. À mon avis, ils ont peut-être changé de perspective, de façon de faire; ils sont peut-être maintenant plus ouverts. Je ne peux en dire davantage, je le répète, nous sommes justement à évaluer s'ils ont changé vraiment de perspective. Tel que sollicité, nous leur acheminons des recommandations afin d'améliorer le processus.

Notre population nous dit qu'elle croit à ce processus, dans une certaine mesure, mais pas à n'importe quel prix. Nous continuons donc à participer et à faire avancer les négociations qui pourraient nous mener à signer un traité, comme l'ont réalisé d'autres Premières Nations au Canada.

Le gouvernement du Québec semble aussi présentement plus ouvert. Il montre une certaine bonne foi sur la question « sensible » des ressources. Attention, cependant : nous autochtones, savons que cette nouvelle approche et cette bonne foi, de la part des gouvernements, pourraient se situer, encore une fois, dans la catégorie des promesses rompues. Nous, les jeunes, sommes particulièrement préoccupés par le fait que nous pourrions être devant des promesses rompues ; nous en avons tellement entendu parler, depuis si longtemps ! Autrement dit, la confiance n'est pas totale.

P.T. — Le Québec vous offre-t-il l'équivalent de la « Paix des braves » qu'il a signée avec la Nation crie ?

C.A. — Des dispositions se ressemblent mais d'autres s'en éloignent. Le contexte est différent. Par exemple, leur convention, d'où est issue la Paix des braves, a été signée dans les années 1970 et les choses ont beaucoup évolué depuis ce temps. À cette époque, l'immense projet de barrages hydroélectriques était bien engagé, et les financiers étatsuniens montraient de l'impatience quant à savoir quels étaient ces fameux droits ancestraux. Le traité s'est donc réalisé très rapidement.

Nous aussi, nous avons de grandes ressources sur notre territoire. Ce que nous revendiquons : c'est une

situation gagnant-gagnant dans laquelle nous partageons les ressources. Les Atikamekw ne sont pas des racistes, nous ne sommes pas contre les Canadiens ou les Québécois. Nos aînés nous ont depuis longtemps expliqué que, dès l'arrivée des Européens, nous avons souhaité développer un partenariat. Ils nous ont raconté que les Atikamekw ont soigné les Européens qui s'installaient sur les rives du Saint-Laurent, ils les ont nourris lorsqu'ils mouraient de faim. Ils nous enseignent qu'il ne faut pas « haïr » les Blancs. De nos jours, les jeunes tiennent toujours au partage des richesses de notre territoire. Ils veulent participer au développement de la richesse collective. Parmi eux, il y a beaucoup de chômage; j'ajouterais même que plusieurs ne peuvent même pas bénéficier de l'assurance-emploi puisqu'ils n'ont pas eu accès à suffisamment de semaines de travail.

Je tiens personnellement à donner de l'espoir aux jeunes. Et c'est la raison pour laquelle j'ai été élu. Les jeunes doivent accéder à des emplois autant sur notre territoire qu'en dehors de celui-ci. Je veux leur donner de l'espoir, ce qui leur manque.

En politique, parfois, et souvent, les gens ont des « gros ego ». Ce n'est pas mon cas. Le fait qu'on a élu un nouveau venu en politique, avec une si grande majorité, et que ce soit un jeune, montre probablement que la population souhaite un changement. Les gens ont senti ce que je souhaite pour mon peuple, sans que j'aie eu à en parler beaucoup et c'est la raison pour laquelle ils m'ont élu. Il a toujours eu une petite élite politique dans notre nation ; moi, je parle à tout le monde, riches ou pauvres, je ne fais pas de différence. Et je pense que les gens m'ont perçu de cette façon. Accessible, proche des gens, et qui veut donner de l'espoir aux jeunes.

Notre revendication globale, et le traité qui pourrait en découler, constitue un outil parmi d'autres pour redonner cet espoir à ma génération. Cette entente pourrait rendre accessible du capital financier qui nous permettrait d'entreprendre des projets de développement économique. Il y a aussi la question de la formation de la main-d'œuvre. Je le répète, nous voulons participer au développement de nos ressources. Nous sommes très en retard. Pendant que les autres s'enrichissaient, que l'on donnait accès à notre territoire, nous, on nous a mis de côté. On nous a donné de la farine, des cabanes en bois, du sucre, etc., et on a usurpé notre territoire. Ce n'était peut-être pas complètement mal intentionné... voyez cependant ce que cela a donné ! Je suis en politique pour rétablir une justice et faire en sorte que l'on rattrape le temps perdu et que les Atikamekw soient au même niveau que les Québécois. Notre traité peut redonner espoir, et aussi faire reculer les préjugés à notre endroit. Il peut aussi favoriser un processus de guérison à la suite de ce processus historique d'enrichissement des uns et d'appauvrissement des autres !

Je ne pense pas que le gouvernement Harper a été particulièrement responsable des difficultés que l'on a connues récemment dans les négociations. Oui, il a coupé dans les programmes sociaux, mais ces politiques n'affectent pas

que les autochtones. Ce gouvernement a défini une nouvelle approche en matière de négociations globales, et il s'est montré plus ferme sur certaines questions, ce qui a posé des problèmes, mais cela fait plus de trente ans que les négociations piétinent.

P.T. — Dans leur traité, les Cris n'avaient pas fait reconnaître, en 1975, des pouvoirs politiques sur l'ensemble de leurs terres traditionnelles, qui sont nommées dans l'entente « terres de catégorie 2 et 3 ». Avec l'abolition récente de la municipalité de la Baie James et la mise en place du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, les Cris se voient désormais reconnaître des pouvoirs équivalant à une municipalité régionale de comté (MRC) sur l'immensité des terres de catégorie 3, et encore davantage sur les terres de catégorie 2. Dans vos négociations, demandez-vous l'équivalent sur vos terres traditionnelles, ce qui remettrait en question les pouvoirs de municipalités déjà existantes, telle La Tuque ?

C.A. — La situation des Cris est différente. Leurs territoires sont vastes et peu occupés par des non-autochtones, à l'exception des pourvoies et des chasseurs sportifs. La situation au sud, en Mauricie, est différente. Sur cette question, nous avons notre vision des choses et celle-ci n'implique pas que les municipalités existantes vont disparaître ! Il y a des moyens pour s'entendre. Des discussions conjointes feront que tous en sortiront gagnants. Je pense qu'en général, les ressources au Canada ne sont pas payées à leur juste valeur. Cela est vrai pour nous, mais aussi pour tous les Canadiens. Si c'était le cas, nous serions tous plus riches ! Bien entendu, ces municipalités ne sont pas aux tables de négociation.

Après avoir fait connaître notre déclaration de souveraineté, nous avons informé les principaux acteurs sociaux, telles les municipalités et les compagnies qui exploitent notre territoire, que nous sommes propriétaire et souverain et qu'ils doivent obtenir notre autorisation pour développer le territoire, qu'ils doivent désormais tenir compte de nos droits et s'entendre avec nous. Oui, des maires nous ont fait connaître certaines de leurs inquiétudes. Dans nos réunions récentes, le Conseil de la Nation a décidé de communiquer avec ces acteurs sociaux afin d'expliquer

notre point de vue et, en quelque sorte, les rassurer. Il est important cependant, dans ces discussions avec les municipalités, de ne pas laisser entendre qu'elles détiennent un statut qui leur permettent de négocier directement sur la question de nos droits fondamentaux. Les municipalités constituent une création des gouvernements provinciaux. Nous, nous négocions avec les gouvernements.

Dans notre déclaration de souveraineté, nous affirmons que nous allons affirmer nos droits par tous les moyens, y compris des blocus routiers qui, récemment, ont empêché le développement des ressources. Nous envisageons aussi de nous rendre jusqu'en Cour suprême comme l'a fait la Nation tsilhqot'in, celle qui a fait reconnaître pour la première fois au Canada le titre ancestral. Notez que ce dernier jugement de la Cour suprême a invalidé des lois provinciales en matière de développement des ressources. Nos démarches juridiques pourraient théoriquement nous mener là. Dans le domaine du droit, c'est possible. Tout est possible si les gouvernements ne montrent pas de bonne volonté. Si nous n'avancons pas, les jeunes peuvent se radicaliser. Présentement, dans nos négociations, nous tentons de faire valoir auprès des gouvernements l'importance du récent jugement *Tsilhqot'in* qui reconnaît l'existence du titre ancestral.

Je tiens mon mandat directement de l'ensemble de la Nation atikamekw. Je suis, en quelque sorte, la « créature » des Atikamekw. Ce qui n'est pas le cas des représentants des trois communautés qui, elles, ont été créées par le gouvernement fédéral. Nous sommes plus unis que jamais maintenant après une période de conflits. Par mon élection, la population a envoyé un message clair disant que nous devons retrouver l'unité d'où vient la force de notre nation. Il y avait plusieurs raisons à ces conflits ; selon l'expression bien connue, là où il y a de l'homme, il y a aussi de « l'hommerie » ! Nous sommes dans le domaine très inexact des sciences sociales avec tous ses facteurs subjectifs... L'important est que nous sommes unis, forts et fiers. Depuis, mon élection, nos assemblées et nos réunions le démontrent clairement.